



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 8 juillet 2025 à 19h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-07-051 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2025
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Adoption du rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC D'Arthabaska à être présenté au Ministère de la Sécurité Publique
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Lignage de rue Parent et 12e rang - soumissions reçues
 - 6.2 - Rechargement accotement 12e rang
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-07-052 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2025 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2025-07-053

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2025

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 9^e jour du mois de juillet 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2025-07-054

5.1 - Adoption du rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC D'Arthabaska à être présenté au Ministère de la Sécurité Publique

Communication est donnée d'un rapport de Patrick DAVIDSON, relatif au rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Charles Martin, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Séraphine approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

2025-07-055

6.1 - Lignage de rue Parent et 12e rang - soumissions reçues

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions;
ATTENDU QUE les résultats reçus des soumissions sont:

Lignes Maska	6 162,00\$ avant taxes
Durand Marquage et Associés	9 360,00\$ avant taxes

Il est proposé par: Nathalie Leblanc
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE le plus bas soumissionnaire a été retenu, Lignes Maska au montant 6 162\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2025-07-056

6.2 - Rechargement accotement 12e rang

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour le rechargement des accotements du 12e rang;
ATTENDU QUE les prix reçus sont:

Smith Asphalte	38,00\$ la tonne
J N Francoeur	27,90\$ la tonne

Il est proposé par: Nathalie Leblanc
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE le plus bas soumissionnaire est retenu, J N Francoeur au montant de 27,90\$ la tonne.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, étant absent, le maire suppléant n'a eu aucune information lors de la dernière séance des maires.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: Tournoi de balle 26-27 juillet, 14 équipes inscrits, feux d'artifice, concours de poissons rouge, cantine sur les lieux.

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: Nous avons reçu un don de livres de Mme Hubert, de très beau livre.

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 05 et terminée à 19 h 09.

2025-07-057

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 09, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Plante
Maire suppléant

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière